

PROCÈS VERBAL D'OUVERTURE DES CANDIDATURES

DÉSIGNATION DE LA CONSULTATION

Service : **Direction des Affaires Juridiques**
Date Limite de Réception des candidatures : **9 mai 2006 16 H 45**
Nature de la prestation : **Délégation de service public – réseau de chauffage urbain – quartier Grammont**
Avis de publicité du **1^{er} et 3 avril 2006**

COMPOSITION DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS

Date de la Réunion : **le 10 mai 2006**

MEMBRES À VOIX DÉLIBÉRATIVE

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Présence Convocation du 18 avril 2006</i>
Monsieur GUYARD	Adjoint au Maire Président de la Commission	présent
Madame KOWALSKI	Conseillère Municipale	présente
Monsieur SADOUNI	Conseiller Municipal	
Monsieur PIQUET	Conseiller Municipal	
Monsieur BRARD	Conseiller Municipal	
Madame DUPRAY	Conseillère Municipale	présente
Madame CHEVAL	Adjointe	présente
Monsieur VIEUXMAIRE	Conseiller Municipal	
Madame MEHAIGNERY	Conseillère Municipale	
Madame PAILLARD	Conseillère Municipale	présente
Monsieur LESCENE	Conseiller Municipal	

MEMBRES À VOIX CONSULTATIVE

<i>Prénom - Nom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Présence Convocation du 18 avril 2006</i>
Monsieur EYHEREMENDY	D.G.C.C.R.F.	présent
Monsieur LUX	Trésorier Municipal Principal	

ANALYSE DES CANDIDATURES

I – INVENTAIRE ET OUVERTURE DES PLIS RECUS

Le mercredi 10 mai 2006 à 13h30, la commission de délégation de service public, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel GUYARD, Adjoint au Maire, et composée conformément à la délibération du 16 décembre 2005 s'est réunie en l'Hôtel de Ville, en Petite Salle des Commissions, en vue de procéder à l'ouverture des plis contenant les candidatures reçues en réponse à l'avis d'appel public à la concurrence concernant la délégation de service public pour la construction et l'exploitation d'un réseau de chauffage urbain dans le quartier Grammont.

Après examen du registre des dépôts des candidatures comportant la date de réception de celles-ci, la Commission d'ouverture des plis constate que sept plis sont parvenus dans les délais et procède à leur ouverture.

Après inventaire des pièces fournies par chacune des entreprises, la Commission constate :

- que la société Dalkia n'a pas fourni les bilans et comptes de résultat des trois derniers exercices
- que la société Coriance-Cofathec n'a pas fourni de références en matière de chaufferie bois
- que la société Soccrum a présenté sa candidature en groupement conjoint
- que la société Axima n'a pas de références ni compétences similaires en exploitation de réseau de chaleur urbain

No Dépôt	Date de réception	Nom ou Raison Sociale du Candidat	Observations
1	5/05/2006 8h30	CRAM 76 600 Le Havre	
2	5/05/2006 10h45	ELYO SUEZ 76 140 Petit Quevilly	
3	5/05/2006 11h45	DALKIA 76 000 Rouen	Manque bilan et compte de résultat des 3 derniers exercices
4	9/05/2006 9h40	CORIANCE 93 160 Noisy le Grand	Manque des références en chaufferie bois
5	9/05/2006 10h14	SOCCRAM 92 110 Clichy	Présentation en groupement conjoint au lieu de groupement solidaire
6	9/05/2006 12h40	IDEX 92 100 Boulogne	
7	9/05/2006 14h42	AXIMA 76 000 Rouen	Pas de références ou compétences techniques en exploitation de réseau de chauffage urbain en DSP. Pas de prestations similaires (hormis le P2)

DECISION DE LA Commission

La Commission décide :

- d'accepter les sociétés CRAM, ELYO Suez et IDEX dont les dossiers sont complets et conformes aux exigences de l'avis de publicité,
- d'accepter la société Dalkia sous réserve qu'elle produise, dans un délai de 48h, ses bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices,
- d'accepter la société Coriance-Cofathec sous réserve qu'elle fournisse, dans un délai de 48h, des références en matière de chaufferie bois,
- d'accepter la candidature de la Société Soccram. Il lui sera cependant demandé lors de la remise des offres de s'engager à transformer sa candidature en groupement solidaire.
- de ne pas admettre la candidature de la société Axima, faute de références et de compétences avérées en matière d'exploitation de réseau de chauffage urbain.

Fait à Rouen le 10 mai 2006